



La 16^{ème} édition du concours Talents des Cités est ouverte aux inscriptions en région Hauts-de-France.

Une opération phare de la dynamique des quartiers !

Clôture des inscriptions : 31 juillet 2017
www.talentsdescites.com

Le concours Talents des cités récompense chaque année une quarantaine de créateurs d'entreprise et de porteurs projets entrepreneuriaux ou associatifs issus de toute la France. Talents des Cités, c'est aujourd'hui un réseau qui regroupe plus de 570 anciens lauréats présents dans toute la France. 15 concours régionaux et 1 concours national chaque année. En 2016, près de 400 dossiers d'inscription ont été déposés, 29 lauréats régionaux et 9 lauréats nationaux ont été désignés

Un concours à dimension régionale puis nationale :

Septembre-octobre 2017

Les jurys régionaux désigneront un lauréat dans chacune des catégories.

Novembre 2017

Le jury national distinguera des lauréats parmi les primés en région.

Décembre 2017

Remise des prix Talents des cités national.

Qui peut concourir ?

Catégories et critères d'éligibilité :

Catégorie Création :

Cette catégorie est destinée aux créateurs d'entreprise ou d'association dont l'activité a été créée et développée entre janvier 2014 et avril 2017 sur le territoire français dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Les chefs d'entreprise doivent avoir bénéficié d'un accompagnement par une structure d'appui à la création d'entreprise. Le lauréat régional est doté de 2000 euros.

Catégorie Emergence :

Cette catégorie est destinée aux porteurs de projet, dont l'installation est prévue sur le territoire français dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Les futurs entrepreneurs doivent avoir bénéficié d'un accompagnement par une structure d'appui à la création d'entreprise. Le lauréat régional est doté de 1000 euros.

Votre contact Talents des Cités :

BGE Picardie, Martine COQUART – mail : martine.coquart@bge-picardie.org
Tél. 06 17 50 62 27